



Collection SG Pha - BdF

« Nous, ministre de l'Intérieur, en notre qualité de précédent gouverneur.

Avons à deux heures et demie de l'après midi en présence de MM. les sous-gouverneurs, remis à Mr Jaubert notre cabinet de travail à la Banque, les papiers qui y sont déposés et les doubles clefs des serres.

Nous lui avons présenté les directeurs et principaux chefs de l'établissement ».(Extrait des décisions du Registre du gouverneur de la Banque de France – 9 août 1807)

Par ces mots, Emmanuel Crétet installe **François Jaubert, second gouverneur**, à la Banque de France.

Né en 1758 à Condom dans le Gers, François Jaubert est issu d'une vieille famille dont les enfants se destinent traditionnellement au barreau ou à la cléricature. François opte pour le droit et exerce pendant une dizaine d'années le métier d'avocat à Bordeaux. C'est dans cette même ville qu'il siège en 1790 parmi les membres de la première municipalité. Il devient ensuite commissaire auprès du tribunal civil mais, suspecté d'être girondin et fédéraliste, il est contraint de se cacher pendant la Terreur. Après le 9 thermidor, il retrouve son activité d'avocat et prend une part prépondérante dans les discussions qui ont lieu sur le tout prochain Code civil. Nommé au Tribunat en 1802 puis conseiller d'État, il devient le 9 août 1807 gouverneur de la Banque de France.

Pendant son gouvernorat, la Banque promulgue ses statuts fondamentaux, ouvre ses premiers comptoirs d'escompte et acquiert l'hôtel de Toulouse. Mais, le gouverneur eut aussi à faire face à de très nombreuses difficultés souvent accrues par un pouvoir impérial très présent et tenté de faire pression sur l'Institut d'émission. En 1814, la Banque est en danger et la fin de l'Empire proche.

Le 30 mars 1814, devant l'avancée des Alliés sur Paris, Jaubert reçoit l'ordre d'accompagner l'Impératrice dans sa fuite. La Banque est alors dirigée, en conformité avec les statuts, par le premier sous-gouverneur, Thibon. La mission de Jaubert auprès de l'Impératrice fut de courte durée, évincé de son poste de gouverneur, il obtint pendant les Cent Jours la direction des Droits Réunis. La seconde Restauration le limoge de ce poste et ce n'est qu'en 1818 qu'il peut, malgré son attachement à Napoléon, entrer à la Cour de Cassation.

Il n'occupe cette fonction que quatre ans, il meurt en 1822 dans sa 64^{ème} année.